



usseiglio robert <modif2plu@gmail.com>

Participation à l'enquête publique concernant l'abrogation de la modification N°1 et N°2de PLU concernant la création de la bergerie

2 messages

Charles <bistrotdelardiers@gmail.com>
To: "modif2plu@gmail.com" <modif2plu@gmail.com>

Mon, Mar 17, 2025 at 10:43 AM

Monsieur l'enquêteur,

Suite aux avis favorables de la préfecture, du département, de la chambre d'agriculture, de la DDT, je tiens en tant que citoyen habitant Lardiers, à prendre position en faveur de la création de la Bergerie sur notre territoire.

J'y suis totalement favorable, je dirais même heureux, content et satisfait qu'un jeune couple d'agriculteurs à Lardiers prenne autant de risques pour créer une activité pérenne, qui ramène l'agropastoralisme au coeur du village, dans une période où l'agriculture traverse une crise structurelle et majeure.

Ceux-ci travaillent, comme l'ensemble des agriculteurs en France, à notre autonomie alimentaire, et plus spécifiquement dans notre région à la préservation de la beauté paysagère et au rayonnement de notre magnifique territoire Lardiérois.

Ce jeune couple courageux a besoin de tout notre soutien (ensemble des habitants de Lardiers) et aussi certainement d'aides financières, c'est pourquoi il serait peut-être judicieux que le maire et le conseil municipal dans son ensemble votent et allouent une subvention d'aide à l'installation.

Bien cordialement.

Charles Le Tirilly, exploitant du Bistrot de Lardiers

Charles <bistrotdelardiers@gmail.com>
To: "modif2plu@gmail.com" <modif2plu@gmail.com>

Mon, Mar 17, 2025 at 11:59 AM

[Quoted text hidden]

R 17/3/2025
Le 16 Mars 2025 *le C.F.J.*

A Monsieur le commissaire enquêteur

Juste quelques observations concernant les opposants à la modification du PLU

- Certains remettent sur le tapis des sujets nullement concernés par l'enquête publique.

- D'autres avancent des arguments plus ou moins contestables.

Un point commun à tous ces opposants : ne rien connaître à l'agriculture.

Je vous prie de croire, monsieur, à ma considération distinguée.

RB

R 17/3/2025
au CE J

Monsieur USSEGLIO serge
70 traverse de la burlière
04230 LARDIERS

Monsieur le commissaire enquêteur ,
concernant la future zone Ac4 des louettes devant permettre
la construction d'un hangar et d'une bergerie , en accord
total avec les services concernés , créé pour pouvoir rassembler
son activité à proximité d'un hangar déjà existant depuis
35 ans et dont les opposants se garde bien de mentionné
l'existence , j'approuve sa création , pour les soit disant
problèmes d'eau et d'odeur qui ne pourrait survenir que l'été
alors que les moutons seront en alpage comme l'on mentionné
ses mêmes opposants cela n'est en conséquence pas possible
, quand au reste de l'année rien n'empêcheras les moutons
de paturer sur la commune de lardiers , quand à ceux qui
prétendent qu'une telle construction dévaloriserait leurs
maisons en vue d'une éventuelle vente ; une question me
taraude l'esprit , sont ils venu s'installer sur la commune
dans la durée ou bien dans l'espoir de faire un éventuelle
plus-value immobilière. je constate que ces opposants
s'opposent à tous les projets mis en place par la mairie
avec des courriers rédigé avec un esprit de suspicion et de
discrédit vis à vis du maire , de ses conseillers , de la
gestion de la mairie , je tiens à rappeler que l'ensemble
du conseil municipal a été élu par les électeur de lardiers,
j'espère monsieur le commissaire enquêteur que vous tiendrez
compte de mes remarques .

Valérie Payot
7 Impasse de la sauge
04230 LARDIERS

B. 17.3.2025
De CE Mj

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Lardiers
04230 LARDIERS

Le 16 mars 2025,

Objet : Observations sur l'enquête public concernant la modification n°1 et n°2 du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir étudié le dossier du PLU de Lardiers, qui est complexe et fastidieux quand on est pas juriste, je comprends donc que nous en sommes à la troisième enquête publique...

Je m'en étonne, et pose une question : peut-on revenir indéfiniment sur un PLU ou des avis défavorables ont été rendu ?

PLU n°2 – Zone UEJ

Les avis antérieurs défavorables concernant cette zone étant justifiés, je ne comprends toujours pas que la question soit toujours d'actualité.

Pourquoi aller défigurer l'entrée du village qui est un site remarquable avec ses arbres exceptionnels plus que centenaires qui en font la renommée dans toute la région et dont le bâtiment attenant à ce parc naturel, l'ancienne commanderie hospitalière du XII et XIII siècle est classée à l'inventaire des monuments historique, avec une zone de protection visuelle de 500m.

Irait-on construire un parking devant Notre - Dame ? Le village est déjà doté de 3 parkings, non signalés, pour 134 habitants.

Il existe déjà un boulo-drome, il y en aurait - il besoin d'un deuxième ?

Des jardins familiaux, ce n'est pas une mauvaise idée, mais je ne pense pas que cela soit le bon endroit, et, quid de la ressource en eau, quand on sait que maintenant nous avons des restrictions d'eau plus ou moins longues chaque été.

Quand aux espaces verts, nous sommes dans un milieu rural, entourés de nature, ce n'est donc pas ce qui manque...

Ce site historique, est magnifique tel qu'il est et doit rester tel quel !

PLU n°1

Consciente que la culture de la lavande est devenue difficile sur notre territoire et que les lavandiculteurs doivent se diversifier, je ne suis pas contre la construction d'une bergerie à condition que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie des habitants de ce secteur , que cela ne dévalorise pas les propriétés existantes et le paysage qui est également un site remarquable.

En vous remerciant de votre attention et en espérant votre compréhension, je vous prie
Monsieur le Commissaire Enquêteur de recevoir mes salutations distinguées.

R. 17.3.2025
par le CE



Catherine Leduc
Le Meur Nicolas
1 Place de l'Eglise
04230 Lardiers

Lardiers le 17 Mars 2025

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il est important de se poser des questions quant à l'avenir des jeunes agriculteurs à Lardiers, Charles est le dernier.

Il présente avec sa compagne un projet sur la commune, ce qui est stimulant et respectable. Cela représente un projet de vie pour eux et c'est à leurs âges que l'on construit son avenir.

Ils ont modifié leur plan initial en installant les bâtiments sur la parcelle AC5 de façon à les éloigner des habitations et de préserver la vue de La Chapelle st Claude.

Le troupeau ne serait pas là toute l'année, en période estivale il transhumerait vers les alpages. Il faut savoir que nous sommes en zone de secteur agricole et que ce projet date depuis 2017.


Il n'y a pas plus noble cause que de vouloir préserver nos paysages qui sont effectivement magnifiques, Charles s'est engagé à les respecter.

Ce patrimoine naturel ne doit pas en exclure les hommes car depuis des générations ils ont participé à le façonner, l'entretenir, l'embellir.

Soutenir les activités dans nos villages est essentiel.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire l'expression de nos cordiales salutations.

C.Leduc N. Le Meur

R. 17.03.2025
le CE 

Usseglio Charles

Traverse du château

04230 Lardiers

Le 17 Mars 2025

Monsieur le commissaire enquêteur

Je me permet de vous écrire cette lettre pour répondre aux remarques et aux questions qui ont été soulevées précédemment.

Concernant un secteur plus éloigné (parcelle 131,132) :

Il est impossible de prévoir une construction à cet endroit pour plusieurs raisons, tout d'abord il n'y a aucun transformateur à proximité ce qui est très problématique vu qu'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures (transition écologique). Ensuite ces 2 parcelles se situent dans un vallon contre une colline ce qui n'est pas optimal pour la production d'électricité. Pour conclure sur ce point à cet endroit là je possède uniquement ces 2 parcelles alors comment faire pour déplacer le troupeau quand il doit aller pâturer ? Traverser les champs des voisins ? Je suis pas certain qu'ils soient d'accord !

Concernant la stabulation :

A quel moment il a été évoqué que le troupeau serai uniquement en stabulation ? (Comme il a été indiqué à plusieurs reprises). Bien sûr que par temps de fortes pluies ou de neige le troupeau serai à l'intérieur mais le reste du temps tant qu'il y a de l'herbe à pâturer dans les champs et dans les collines les bêtes seraient en extérieur.

Concernant le lien familial avec le maire :

Certes je suis le neveu du maire et alors, c'est pour cette raison que je n'aurai pas le droit de me développer et d'évoluer ? Je connais des

personnes qui sont agriculteurs et maires de leurs communes et qui construisent de nouveaux bâtiments sans aucune critique. Si certaines personnes n'ont que ça comme arguments à se mettre sous la dent je trouve ça bien triste et léger à la fois !!!

Concernant la distance avec les habitations :

J'ai lu dans certaines remarques que la bergerie allait se trouver à proximité de certaines habitations, la distance minimum avec une habitation est de 100 m or la bergerie se trouvera à 270 m de la première habitation . Encore un argument qui ne tient pas debout. Je tiens aussi à préciser que l'exploitation aux Louettes a été créée en 1987 ou à l'époque il n'y avait que 3 maisons alors qu'aujourd'hui il y en a 9, c'est donc les habitations qui sont venues à nous et non l'inverse comme certaines personnes l'indiquent.

Concernant la ressource en eau :

J'entend que certaines personnes soient inquiètes par un éventuel manque d'eau et c'est tout à fait normal mais est-ce bien cohérent que ce soit ces mêmes personnes là qui possèdent des piscines toutes plus grosses les unes que les autres ? Je tiens quand même à rassurer toutes ces personnes le troupeau sera présent environ 6 mois de l'année (en période d'hiver et début de printemps) donc au moment où les nappes sont le plus chargées alors ne soyez pas inquiet il vous restera de l'eau pour pouvoir vous baigner l'été!

Monsieur le commissaire enquêteur avant de conclure je souhaite vous informer que toutes les critiques que vous avez pu recevoir concernant cette modification de PLU ne sont ni plus ni moins qu'une opposition politique. En effet la plupart des opposants étaient soit candidat sur la liste adverse, soit sympathisants de la dite liste, d'où ce déchaînement.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.





usseglie robert <modif2plu@gmail.com>

Fwd: enquête publique pour la modification2 du PLU de Lardiers

1 message

Françoise Gourichon <francoise.gourichon@gmail.com>
To: modif2plu@gmail.com

Sun, Mar 16, 2025 at 2:56 PM

Début du message réexpédié :

De: Françoise Gourichon <francoise.gourichon@gmail.com>
Objet: enquête publique pour la modification2 du PLU de Lardiers
Date: 16 mars 2025 à 14:48:53 UTC+1
À: modif2plu@gmail

Dimanche 16 mars 2025

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous venez de recevoir le courriel du Collectif de citoyen.n.e.s Lardiéran.e.s. J'adhère à cent pour cent à l'intégralité des réflexions, arguments et perspectives qu'il contient et ne vais donc pas m'étendre pour les re-développer ici, d'une manière qui serait plus maladroite.

Mais pourquoi la mairie nous présente à nouveau, et à nouveau sans concertation aucune, la quasi même copie qu'en 2023 ? On peut en être affligé, mais cela n'est pas de votre ressort, sans doute... Et sommes nous « condamnés » à dire à nouveau ce que nous avons dit en 2023 ?

Qu'est-il fait

- de la nuisance signalée concernant l'emplacement d'une future bergerie, sans recherche d'un autre lieu possible d'aménagement?

- de la protection de la grande prairie devant la commanderie, qui en son état actuel confère de toute évidence à la beauté du village? Une destruction souhaitée? Une main-mise? Sur un lieu qui juridiquement est protégé au titre du classement de la commanderie aux monuments historiques.

- de l'intérêt public, les modifications envisagées étant motivées pour une grande part au profit d'intérêts privés, encore une fois sans aucune concertation possible qui pourtant, sans doute, aurait permis par l'échange de faire avancer le tableau?

- des fonds publics engagés dans cette nouvelle et redondante procédure, alors qu'il n'est partout question que d'économies?

La modification du PLU, inscrite pour la « grande pièce », invite elle aussi à réflexion. À qui et pour l'intérêt de qui serait viabilisé ce territoire?

Résidences secondaires pour le profit de quelques uns en locations saisonnières et accroissements des problèmes d'eau, ou augmentation de l'habitat locatif permanent où pourrait se déployer mixité sociale et générationnelle, source d'enrichissement personnel et collectif?

Voilà bien des questions...

Merci Monsieur le commissaire enquêteur de prendre connaissance de ce courriel dont, j'espère il aura contribué à l'élaboration de vos conclusions concernant ce projet.
Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments respectueux.

Françoise Gourichon



usseglio robert <modif2plu@gmail.com>

Enquête publique Modification n°2 Lardiers

1 message

Philippe SCIAU <onglesphilippe@gmail.com>

Sun, Mar 16, 2025 at 3:21 PM

To: "modif2plu@gmail.com" <modif2plu@gmail.com>

Cher Monsieur,

Je me permets de vous envoyer ce courrier qui m' a été transmis par Mme Hermieu résidente sur la Commune. Ne pouvant se déplacer ce lundi et n' ayant pas d' ordinateur ce courrier m' a été confié pour vous le remettre via le net

Je vous remercie d' en prendre note.

Concernant cette modification du Plu n°2 pour ma part je n' ai rien à rajouter sauf peut être une chose. *Vous pouvez penser que les personnes du village qui ne se sont pas exprimés sont pour la plupart d' accord, mais il en est rien... Il existe dans ce village une omerta inquiétante vis à vis du Maire de peur que le ciel ou la foudre ne leur tombe sur la tête.

Pour preuve même dans le conseil pour y avoir assisté aucune possibilité d' être en contradiction avec lui. Il y a bien un membre du conseil attaché au Patrimoine du Village puisqu' il existe 2 Monuments Historiques Aucun commentaire de sa part !!!!!

Cordialement

Philippe Sciau

**LETTRE MARTINE HERMIEU.pdf**

564K

Prévoir sur cette zone U E j pour
à l'immense d'une protection
surtout de 500 m sur
d'un monument historique.
Le Bureau approuve ce site d'après
notion en l'état.

Fait à St Genes (Landes)

Le 10 - 3 - 25.

N. Herminier -

HERNIE u Navarre
Landes 04230

à N°. Le Commission enq
obj: modification PLU N° 2

Genes,

Je ne comprends pas que me
les avis de la dernière enquête
publique sur la modification
N° 1, rien n'a changé par
rapport à la zone UE j au
dehors de la commanderie
hôpital d'Esseze du XII^e au XIII^e
siècle inscrite à l'inventaire
des monuments historiques ...

Ce site est remarquable et
partie des lieux inscrites
de façon définitive de la région